

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, Mme LEJEUNE Danielle, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAIN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane, M. SORET Vincent, Mme CADOT Marie-Jeanne, M. JAGOT Johann, M. SCHMITT Alain, M. SCHMITT Alain, M. RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien, Mme DAVID Amélie

ABSENTS EXCUSÉS : M. COURIO Yan donne pouvoir à Mme DANET Sophie, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à M. THOBY Yannick, M. ABBEY Mathurin donne pouvoir à Mme LECLAIR Lénaïck

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme GRUAIS Annick, Mme LE CORRE Sophie

Monsieur Dominique GUERIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CCES : Le conseil municipal, à 19 voix pour et 2 abstentions, approuve les nouveaux statuts de la CCES.

CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE PROTECTIONS JETABLES ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES : Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes dont le coordinateur sera la CCES et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DU BIENVEILLANT ET LANCEMENT DE L'OPERATION : Le conseil municipal, à 1 voix contre, 2 abstentions et 18 voix pour :

- approuve le projet d'aménagement de la Maison du Bienveillant et de construction de sanitaires extérieurs dont le coût prévisionnel des travaux s'élève, en stade APD (Avant Projet Définitif), à 345 216,44 € HT.
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation.

AMENAGEMENT DE LA MAISON DU BIENVEILLANT – FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'OEUVRE : Le conseil municipal, à 3 voix contre, 2 abstentions et 16 voix pour :

- approuve le projet d'avenant à passer avec la SCP FOREST DEBARRE Architectes relatif à la fixation de la rémunération définitive en phase APD, qui passe, conformément au CCAP, de 22 950 € HT (avec un taux de 7,65 %) à 25 097,24 € (avec un taux de 7,27 %).

CESSION PARCELLE COMMUNALE ZI 663 – INDIVISION CHEVALIER – LA GOURHANDAIS : Le conseil municipal, après vote à main levée, décide à 16 pour, 2 contre et 3 abstentions :

- de vendre la parcelle ZI 663 au prix de 5 € le m² et autorise Madame le Maire à signer tous documents pour officialiser la vente.

DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non valeur la somme de 37,93 € répartie sur 13 titres de recette.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL : Le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 2 abstentions la DM n° 2 ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
023-01	Virement à la section d'investissement	89 029,00	73221	FNGIR	83,00
			7381	Taxe addit. Aux droits de mutation	89,500,00
			74127	Dotation nationale de péréquation	-554,00
	<i>Total</i>	89 029,00		<i>Total</i>	89 029,00

